

WEBER ACCELERATEUR

SECTION 1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial : WEBER ACCELERATEUR

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation du produit : Adjuvant liquide destiné à réduire le délai avant grattage des enduits monocouches.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société : SAINT-GOBAIN WEBER FRANCE
Rue de Brie - SERVON
BP 84
77253 BRIE COMTE ROBERT France
Tél: 01.60.62.13.00 Fax: 01.64.05.47.50
E-MAIL: FDS.FDS@saint-gobain.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° de téléphone d'urgence : +33 1 45 42 59 59 INRS (Institut National de Recherche sur la Sécurité)

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Cette préparation est réglementée selon le règlement CE 1272/2008 (CLP)

• **Dangers pour la santé** : Irritation oculaire - Catégorie 2A - Attention - (CLP : Eye Irrit. 2) - H319

Identification des dangers CLP : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

2.2. Éléments d'étiquetage

Règlement d'Etiquetage CE 1272/2008 (CLP)

• **Pictogramme(s) de danger**



• **Pictogramme(s) de danger** : SGH07
• **Mention d'avertissement** : Attention
• **Mention de danger** : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

• **Conseils de prudence**

Généraux : P102 - Tenir hors de portée des enfants.
Prévention : P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage.
Intervention : P305+P351+P338+P315 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Consulter immédiatement un médecin.
Considérations relatives à l'élimination : P501-Éliminer le contenu/récipient dans un point de collecte des déchets, conformément à la réglementation locale/nationale.

2.3. Autres dangers

Autres effets indésirables pour la santé: Légère irritation possible pour la peau, en particulier en cas de contact prolongé.

Informations pour l'environnement : Non concerné
vPvB (very Persistent very Bioaccumulable) : Non applicable.
PBT (Persistent Bioaccumulable Toxique) : Non applicable.

WEBER ACCELERATEUR

SECTION 2 Identification des dangers (suite)

SECTION 3 Composition/informations sur les composants

- 3.2 Mélanges** : Solution aqueuse de sels minéraux (principalement chlorure de calcium)
Composants : Composants dangereux participants à la classification ou présents sous leurs limites de classification et composants présentant des valeurs limites d'exposition :

Nom de la substance	Concentration(s)	No CAS	No CE	No Index CE	N° Enregistrement	Classification
Chlorure de calcium	>= 15 <= 40 %	10043-52-4	233-140-8	017-013-00-2	01-2119494219-28-	Eye Irrit. 2;H319

SECTION 4 Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- **Inhalation** : Retirer le sujet de la zone de travail et le placer dans un endroit bien aéré. Consulter un médecin si nécessaire.
- **Contact avec la peau** : Enlever les vêtements contaminés. Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation apparaît.
- **Contact avec les yeux** : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 20 mn. Consulter un ophtalmologiste si irritation, rougeur, douleur ou gêne visuelle persiste.
- **Ingestion** : Si la personne est consciente, rincer la bouche avec de l'eau. Ne pas essayer de faire vomir. Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

En cas d'inhalation des aérosols, peut irriter le système respiratoire. En cas d'exposition unique aucun effet irréversible n'est connu. Peut causer l'irritation modérée de la peau. Aucun symptôme retardé prévu. Peut provoquer une grave irritation des yeux. Si les yeux ne sont pas lavés soigneusement: risque de dommages irréversibles aux yeux. Peut provoquer une irritation de l'oesophage et l'estomac. Aucun symptôme retardé ou irréversible n'est attendu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Ne pas faire vomir. Le produit peut être renforcé avec le chlorure d'hydrogène de l'estomac et peut causer l'irritation de l'oesophage ou des voies respiratoires. Rincer la bouche de la victime et administrez lui une grande quantité d'eau (au moins 300 ml). Observez le patient.

SECTION 5 Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- **Agents d'extinction appropriés** : Tous les agents d'extinction sont utilisables en cas d'incendie à proximité.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

5.3. Conseils aux pompiers

- Équipement de protection spécial** : Porter un appareil respiratoire autonome pour pénétrer dans les locaux enfumés.
- Risques spécifiques** : Non combustible.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Précautions générales** : Assurer une bonne ventilation des locaux
- Précautions individuelles** : Eviter le contact avec la peau et les yeux.
Protection personnelle : voir rubrique 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

- Mesures pour la protection de l'environnement** : Eviter le rejet du produit dans les égouts ou le milieu naturel.

WEBER ACCELERATEUR**SECTION 6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle (suite)****6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : Endiguer avec un absorbant inerte (absorbant minéral, sable ou terre).
Récupérer le mélange dans un récipient approprié pour évacuation et élimination.

6.4. Référence à d'autres sections

Pour des informations plus détaillées sur les contrôles d'exposition/ la protection individuelle ou les mesures d'élimination, veuillez consulter les Sections 8 et 13 .

SECTION 7 Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipulation : Voir le scénario d'exposition ES8 en annexe.
Eviter le contact avec la peau et les yeux.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stockage : Stocker les récipients bien fermés dans un endroit frais, à l'abri du gel.
Conserver en position verticale, dans l'emballage d'origine fermé
Voir le scénario d'exposition ES8 en annexe.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir le scénario d'exposition ES8 en annexe.

SECTION 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle**

Limites d'exposition professionnelle : Chlorure de calcium : DNEL-Professionnels- 15 min. [mg/m³] : 10
Chlorure de calcium : DNEL-Consommateurs- 15 min. [mg/m³] : 5
Chlorure de calcium : DNEL-Consommateurs- 8h. [mg/m³] : 2,5
Chlorure de calcium : DNEL-Professionnels- 8h. [mg/m³] : 5

8.2. Contrôles de l'exposition**Protection individuelle**

- **Protection respiratoire** : Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue.
- **Protection de la peau** : Porter des vêtements de protection à manches longues
- **Protection des yeux** : Lunette masque avec protection latérale (conforme à la norme EN 166).
- **Protection des mains** : Port de gants recommandé en cas de contact prolongé ou répété Les matériaux convenant pour les gants sont le néoprène (chloroprène) et le caoutchouc nitrile. Temps de passage pour le matériel >0.5 mm est probablement de 8 heures. Les gants en cuir ne sont pas appropriés.

Hygiène industrielle**Contrôle de l'exposition de l'environnement**

- : En toute circonstance ne pas boire, manger ou fumer sur le lieu de travail.
- : Eviter le rejet dans l'environnement.

WEBER ACCELERATEUR

SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

-Informations générales :

Etat physique à 20°C	: Liquide.
Couleur	: Incolore à légèrement jaune.
Odeur	: Inodore
Seuil olfactif	: Non déterminé
pH	: 7 à 11
Point de fusion [°C]	: 782
Point de congélation [°C]	: Non applicable.
Point d'ébullition [°C]	: > 1600
Point d'éclair [°C]	: Non applicable
Taux d'évaporation:	: Non applicable
Inflammabilité (solide, gaz):	: Non applicable
Limites d'explosivité	: Non déterminé
Pression de vapeur [20°C]	: 0.1 Pa
Densité de vapeur relative (air=1)	: Non applicable
Masse volumique à 20°C (kg/l)	: 1,4
Solubilité(s)	: 745 g/l à 20°C
Log P (octanol/eau) à 20°C	: Non applicable
Temp. d'auto inflammation [°C]	: Non applicable
Point de décomposition [°C]	: Non applicable
Viscosité	: Non déterminé
Caractéristiques d'explosivité	: Non applicable
Propriétés comburantes:	: Non applicable

9.2. Autres informations

Aucune données/informations disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Peut réagir avec de forts agents réducteurs et oxydants.

10.2. Stabilité chimique

Stabilité : Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Peut réagir avec de forts agents réducteurs et oxydants.

10.4. Conditions à éviter

Forts agents réducteurs et oxydants.

Conditions à éviter : Protéger du gel.

10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Forts agents réducteurs et oxydants.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux : Aucun(es) dans des conditions normales.

WEBER ACCELERATEUR

SECTION 11 Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

- **Inhalation** : L'inhalation n'est pas une voie d'exposition pertinente pour ce mélange.
- **Contact avec la peau** : En cas de contact avec la peau : faible irritation possible en cas de contact prolongé.
- **Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux : Irritation, surtout en cas de contact prolongé.

Toxicité chronique : Pas de toxicité connue

Cancérogénicité : Non répertorié.

Mutagénicité : Non répertorié.

Génotoxicité : Non répertorié.

Toxique pour la reproduction : fertilité : Non répertorié.

Toxique pour la reproduction : enfant à naître : Non répertorié.

SECTION 12 Informations écologiques

12.1. Toxicité

- CL50-96 Heures - poisson [mg/l]** :
 - Chlorure de calcium : 4630
- CL50-48 Heures - Crustacés [mg/l]** :
 - Chlorure de calcium : 2400
- EC50-72 Heures - Algues (mg/l)** :
 - Chlorure de calcium : 2900

12.2. Persistance et dégradabilité

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Potentiel de bio-accumulation : Aucune bioaccumulation ou bioamplification n'est attendue.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité : Le chlorure de calcium est dissocié en ions de calcium (naturellement présent dans le sol) et ions de chlorure (non absorbés sur les particules).

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Non applicable.

12.6. Autres effets néfastes

Autres informations : Aucune données/informations disponibles

SECTION 13 Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

- Généralités** : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
- Elimination des déchets du produit** : Les restes non utilisés du produit doivent être considérés comme des déchets dangereux. Ils doivent être incinérés dans une installation agréée.
- Destruction des récipients vides** : Eliminer par incinération ou récupérer l'emballage pour recyclage après élimination des résidus du produit.



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE)
N°1907/2006 et N°453/2010

Page : 6 de 7

Edition révisée N° : 8

Date : 12 / 6 / 2015

Remplace la fiche : 5 / 3 / 2015

WEBER ACCELERATEUR

SECTION 14 Informations relatives au transport

Information générale : Le produit n'est pas soumis aux prescriptions de transport : - Par route RID/ADR - Par voie maritime OMI/IMDG - Par voie aérienne OACI/IATA

14.1. Numéro ONU

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classement ADR/RID

OMI-IMDG

OACI/IATA

14.4. Groupe d'emballage

14.5. Dangers pour l'environnement

Non applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune précaution particulière autre que les dispositions réglementaires en relation avec le code UN

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15 Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

S'assurer que toutes les réglementations nationales ou locales sont respectées.

Autres : Aucun(e).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique conformément à l'article 14 de REACH a été réalisée pour le chlorure de calcium

SECTION 16 Autres informations

Méthode employée pour déterminer la classification danger : La classification de danger du mélange a été déterminée par la méthode conventionnelle de calcul.

Liste des mentions de danger H du chapitre 3 : H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Révision : La FDS a été révisée selon le nouveau format conformément au règlement CE N° 453/2010.
Modifications au chapitre 2 : "" Identification des dangers ""
Modifications au chapitre 3 : "" Information sur les composants ""

Origine des données utilisées : Cette fiche de sécurité a été réalisée sur la base des informations fournies par les fournisseurs de matières premières.

Conseils relatifs à la formation : Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les mesures à prendre en cas d'accident. L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.

Acronymes et abréviations : CAS : Chemical Abstracts Service
DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet
N°CE : European Chemical number : EINECS, ELINCS or NLP
PBT : Persistent, Biocumulable & Toxique
PNEC : Predicted No Effect Concentration / Concentration sans effet prévisible sur l'environnement.
vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulable / Très Persistant et Très Biocumulable.
VME : Valeur Moyenne d'Exposition (sur 8 h.)
VLE : Valeur Limite d'Exposition (15 min.)
DL50 : Dose Létale 50, Dose d'une substance qui cause 50% de mortalité dans la population

SAINT-GOBAIN WEBER FRANCE

Rue de Brie - SERVON BP 84 77253 BRIE COMTE ROBERT France

Tél: 01.60.62.13.00 Fax: 01.64.05.47.50

E-MAIL: FDS.FDS@saint-gobain.com

En cas d'urgence : INRS : 01 45 42 59 59



FICHE DE DONNEES DE SECURITE
Conformément au règlement (CE)
N°1907/2006 et N°453/2010

Page : 7 de 7

Edition révisée N° : 8

Date : 12 / 6 / 2015

Remplace la fiche : 5 / 3 / 2015

WEBER ACCELERATEUR

SECTION 16 Autres informations (suite)

exposée à cette substance pendant une période donnée.

CL50 : Concentration Létale 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne la mortalité de 50% des espèces testées pendant une période de temps donnée.

CE50 : Concentration Effective 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne un effet recherché de 50% sur les espèces testées pendant une période de temps donnée.

ADR : Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID : Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG : International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA : International Air Transport Association.

Le contenu et le format de cette Fiche de Données de Sécurité sont conformes aux Règlements CE 1907/2006 et 453/2010.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans ce dossier proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Ce dossier a été rédigée et doit être utilisé uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document

ANNEXE 1 - SCÉNARIO D'EXPOSITION 8: LA MANIPULATION DU CHLORURE DE CALCIUM DES SOLUTIONS AQUEUSES

Section 1	
Titre	Titre du scénario d'exposition
Titre	La manipulation des solutions du chlorure de calcium (des solutions aqueuses): CAS: 10043-52-4
Secteurs d'utilisation	<ul style="list-style-type: none"> ▪ SU3: sur sites industriels Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations* ▪ SU22: Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans) <p>(Les secteurs supplémentaires d'utilisation suivants sont considérés comme couverts par les principaux secteurs d'utilisation mentionnés ci-dessus:)</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ SU1 Agriculture, sylviculture, pêche ▪ SU2a Exploitation minière (hors industries offshore) ▪ SU4 Fabrication de produits alimentaires ▪ SU5 Fabrication de textiles, cuir, fourrure ▪ SU6b Fabrication de pâte, papier et produits papetiers ▪ SU8 Fabrication de substances chimiques en vrac, à grande échelle (y compris les produits pétroliers) ▪ SU9 Fabrication de substances chimiques fines ▪ SU10 Formulation [mélange] de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages) ▪ SU11 Fabrication de produits en caoutchouc ▪ SU12 Fabrication de produits en matières plastiques, y compris formulation et conversion ▪ SU13 Fabrication d'autres produits minéraux non métalliques, p. ex. plâtre, ciment ▪ SU14 Fabrication de métaux de base, y compris les alliages ▪ SU15 Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements ▪ SU19 Bâtiment et travaux de construction ▪ SU20 Services de santé ▪ SU0 – C23.5/C23/6: Autres: Fabrication de ciment, chaux et plâtre / Fabrication d'ouvrages en béton, ciment et plâtre)
Catégories de processus	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PROC1: Utilisation dans des processus fermés, exposition improbable ▪ PROC2: Utilisation dans des processus fermés continus avec exposition momentanée maîtrisée ▪ PROC3: Utilisation dans des processus fermés par lots (synthèse ou formulation) ▪ PROC4: Utilisation dans des processus par lots et d'autres processus (synthèse) pouvant présenter des possibilités d'exposition. ▪ PROC5: Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations* et d'articles (contacts multiples et/ou importants) ▪ PROC6: Opérations de calandrage. ▪ PROC7: Pulvérisation dans des installations industrielles ▪ PROC8a: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations non spécialisées. ▪ PROC8b: Transfert de substance ou de préparation (chargement/déchargement) à partir de récipients ou de grands conteneurs, ou vers ces derniers, dans des installations spécialisées. ▪ PROC9: Transfert de substance ou préparation dans de petits conteneurs (chaîne de remplissage spécialisée, y compris pesage).

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ PROC10: Application au rouleau ou au pinceau ▪ PROC11: Pulvérisation en dehors d'installations industrielles ▪ PROC13: Traitement d'articles par trempage et versage ▪ PROC14: Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation ▪ PROC15: Utilisation en tant que réactif de laboratoire. 			
Description des catégories de rejet dans l'environnement (ERC)	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ERC1: Fabrication de substances ▪ ERC6a: Utilisation industrielle ayant pour résultat la fabrication d'une autre substance (utilisation d'intermédiaires) ▪ ERC2: Formulation de préparations ▪ ERC4: Utilisation industrielle d'adjuvants de fabrication dans des processus et des produits, qui ne deviendront pas partie intégrante des articles ▪ ERC8a: Utilisation intérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts ▪ ERC8d: Utilisation extérieure à grande dispersion d'adjuvants de fabrication en systèmes ouverts 			
Processus, les tâches, les activités couvertes	Traitement des (aqueuse) des solutions contenant du chlorure de calcium.			
Section 2	Conditions opérationnelles et mesures de gestion des risques			
Section 2.1	Contrôle de l'exposition des travailleurs			
Les caractéristiques du produit				
Forme physique du produit	Liquide, pression de vapeur <10 Pa [OC14].			
Concentration de la substance dans le produit	Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 100% (sauf indication contraire) [G13].			
Quantités utilisées	<i>Non applicable</i>			
La fréquence et la durée d'utilisation	Couvre les expositions par jour, jusqu'à 8 heures (sauf indication contraire) [G2]			
Les facteurs humains ne sont pas influencés par la gestion des risques	<i>Non applicable</i>			
Autres conditions opérationnelles touchant l'exposition des travailleurs	Suppose l'utilisation à la température de pas plus de 20 ° C supérieure à la température ambiante, sauf indication contraire [G15]. Suppose qu'un bon niveau de l'hygiène du travail est mis en œuvre [G1].			
Scénarios de contribution	Mesures de gestion des risques <i>Remarque: les phrases liste standard RMM selon la hiérarchie de contrôle indiqué dans le modèle de l'ECHA: 1. Les mesures techniques pour empêcher la libération, 2. Les mesures techniques pour empêcher la dispersion, 3. Les mesures organisationnelles, 4. Mesures de protection personnelle.</i>			
Précautions d'emploi générales (irritants) [G19].	Éviter tout contact avec la peau avec le produit, nettoyer la contamination ou les déversements dès qu'ils se produisent. Porter des gants (testé conformément EN 374) en cas de contamination des mains laver immédiatement la peau contaminée. Offrir une formation de base des employés pour prévenir ou réduire l'exposition. Utiliser des lunettes de protection oculaire appropriées [PPE26].			
Les mesures générales applicables à toutes les activités [CS135].	Pas de mesures spécifiques identifiées [E18].			
Section 2.2.	Contrôle de l'exposition de l'environnement			
Non applicable. À l'usage prévu de la substance n'est pas dangereuse pour l'environnement.				
Section 3	Estimation de l'exposition			
3.1. Santé				
Nr. PROC	L'exposition par	Inhalation RCR	L'exposition par	RCR

	inhalation - à long terme (mg/m ³)		inhalation - occasionnelle (mg/m ³)	(inhalation)
Les pires cas raisonnables	1.00	0.20	2.00	0.20
3.2. Environnement				
Non applicable. À l'usage prévu la substance n'est pas dangereuse pour l'environnement.				
Section 4.		Guide pour vérifier la conformité avec le scénario d'exposition		
4.1. Santé				
Guide DU	<p>Les expositions prévues ne devraient pas dépasser le DN (M) EL lorsque les mesures de gestion des risques / Conditions opérationnelle décrites dans l'article 2 sont mis en œuvre [GC 22]</p> <p>Lorsque d'autres mesures de gestion des risques / Conditions Opérationnelles sont adoptées, les utilisateurs devraient s'assurer que les risques sont gérés au moins de niveau équivalent. [GC 23]</p> <p>Pour plus de détails ou des informations supplémentaires sur les hypothèses contenues dans ce scénario d'exposition, contactez le fournisseur[].</p>			
4.2. Environnement				
Non applicable. À l'usage prévu la substance n'est pas dangereuse pour l'environnement.				
Section 5				
Contrôle de l'exposition des travailleurs				
Aucune information disponible.				
Contrôle de l'exposition de l'environnement				
Aucune information disponible.				